

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 27 février 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabrice LEPAREUX est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.17/02.26

Objet : Budget Développement Economique
Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26.02.2026

Délibération n° : D.17/02.26

**Objet : Budget Développement Economique
Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que conformément aux dispositions des articles L1612-1 et L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les résultats budgétaires de l'exercice clos sont affectés par l'assemblée délibérante lors du vote du budget primitif. Cette affectation est définitivement arrêtée lors de l'adoption du Compte Financier Unique.

Toutefois, dans l'attente de l'approbation du Compte Financier Unique, la collectivité peut procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent dans le budget primitif afin d'assurer la continuité du service public et le respect des règles budgétaires applicables aux collectivités territoriales.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1, L2121-29 et L2311-5,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.114/11.23 du 30 novembre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la Ville de Lillebonne et ses deux budgets annexes (développement économique et restauration) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 dans les conditions suivantes :

Résultats 2025 (€)		
Excédent de fonctionnement		2 057 070,64
Déficit d'investissement		(A) - 72 579,73
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) 0,00
	Dépenses	(C) 174 350,16
Besoin de financement (A+C-B)		246 929,89

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26.02.2026

Délibération n° : D.17/02.26

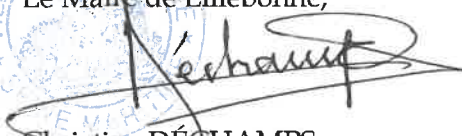
**Objet : Budget Développement Economique
Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025**

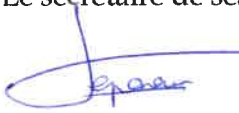
- d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2026 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068 (Titre de recettes à émettre)	246 929,89
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	1 810 140,75

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME LECACHEUR, M. WALCZAK, MME DE MILLIANO, M. CIBOIS,
M. GOGNET, MME TAKARLI, MME COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Fabrice LEPAREUX.